



Sinistre et assurance vehicule

Par **chatchoua**, le **29/11/2010** à **09:43**

Bonjour,

bonjour j'ai ete victime d'un accident de circulation il ya un mois et l'inconnu qui m'est rentré dedans a un feu rouge apres s'etre arrete a refuser de donner ces coordonnées et est parti a toute vitesse .jai transmit le dossier a mon assurance y compris la matricule du coupable et apres un rapport d'expertise il ressortait que mon vehicule vaut 1000 euros apres sinistre et que mon assurance devait me verser mais ceux ci se refuse de me garantir tout versement quelconque sous pretexte que le coupable apres avoir ete identifié n'a jamais repondu ni avouer son forfait et aussi disent t'il je ne suis qu'assuré au tiers donc le minimum sans vol casse ect...par ailleurs il aurai revendu ma voiture a un épaviste pour 20 euros mais me redisent qu'il n'ya aucune garantie qu'il me reverse la difference donc 980 euros aussi que je n'est plus le droit de conduire ce vehicule pour le leur avoir cédé :es ce vraie ? et quel droit ai je de pouvoir mettre en jeu pour rentrer en possession de mon due ? suis je obligé de remettre ma voiture a l'épaviste qui pretent l'avoir acheter a mon assurance? comment devrai-je reagir? merci j'attends impatiemment vos reponses